

## Compte-rendu du CSAA du 24-03-26 : suppressions de postes et bilans mobilités et promotions campagne 2025

Le CSA académique de repli consacré aux **suppressions / créations de postes** à la rentrée 2026 dans notre académie et aux **bilans mobilités et campagnes de promotion 2025 dans le second degré** s'est tenu mardi 24/03/25. Toutes les organisations représentatives en CSAA (FSU, UNSA, CGT, FO) avaient boycotté celui du 16/03 pour protester contre les suppressions massives de postes dans le premier degré comme dans le second degré. [Lire déclaration FSU](#)

- 1/ Approbation du compte-rendu du CSA du 18 novembre 2025,
- 2/ Mouvement des postes enseignants des collèges, SEGPA, lycées GT
- 3/ Mouvement des postes enseignants des LP et EREA,
- 4/ Mouvement des postes administratifs et techniques de laboratoire,
- 5/ Carte des rehaussements des postes administratifs,
- 6/ Point d'info : nouvelle application premier degré
- 7/ Bilan des Lignes Directrices de Gestion académiques relatives à la mobilité des personnels IATSS, enseignants 1er et 2nd degrés, CPE et PSY EN,
- 8/ Bilan des Lignes Directrices de Gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels d'encadrement, IATSS, enseignants 1er et 2nd degrés, CPE et PSY EN,
- 9/ Questions diverses.

### 1 / Approbation du compte-rendu du CSA du 18 novembre 2025

Le compte-rendu est approuvé.

### 2/ Mouvement des postes enseignants des collèges, SEGPA, lycées GT

Suppressions / créations de postes par département et par type d'établissement :

[Collèges de l'Allier](#)

[Collèges du Cantal](#)

[Collèges de Haute-Loire](#)

[Collèges du Puy-de-Dôme](#)

[Lycées généraux et technologiques](#)

[Lycées professionnels](#)

[EREA](#)

Le rectorat précise que le travail se fait en anticipant sur plusieurs années et en essayant de limiter, dans la mesure du possible, les impacts RH en concentrant les fermetures de postes sur les supports vacants.

Dans le second degré, les nombreuses suppressions d'emplois, **67 faisant suite aux 55 de l'année précédente**, concernent en grande partie des postes vacants dans notre académie pour cette année. Même si cela peut apparaître comme « moins douloureux » pour les personnels, il n'en reste pas moins que ce sont malgré tout des suppressions de postes **avec les conséquences que l'on sait pour les élèves et les personnels** : suppression de divisions qui entraînent une augmentation des effectifs dans les classes, en particulier sur le niveau 6ème, réduction des effectifs des groupes de spécialités en lycées et de dédoublements en collèges, augmentation des compléments de service, augmentation du nombre d'établissements pour les TZR, menaces sur les renouvellements de contrats des non-titulaires, menaces sur les petits établissements dans les territoires ruraux, possibilités de muter en berne... **tout montre que le second degré paye, encore, un lourd tribut aux choix budgétaires et politiques faits par le ministre et le gouvernement.**

**Pour la FSU, la baisse démographique est une opportunité pour faire mieux École et pour cela, aucun poste ne doit être supprimé !**

La FSU intervient notamment sur un poste de mathématiques au lycée Mme de Staël et sur la baisse continue des effectifs en SII. **La voie technologique est encore victime de suppressions de postes alors qu'il faudrait redorer ces filières** tant les besoins sont grands en emplois industriels. La FSU demande une réflexion pour redévelopper ces sections.

La Rectrice partage la volonté de redynamiser ces filières pour permettre de les favoriser (action sur l'orientation)

La disparition de la **technologie en collège** n'aide pas pour créer de l'appétence pour les filières technologiques et industrielles.

Vote contre unanime sur le projet du rectorat concernant les collèges, SEGPA, lycées et SGT.

### **3/ Mouvement des postes enseignants des lycées professionnels et EREA**

6 créations de postes

4 transformations

1 suppression

Demande d'ouverture du CAP GRAND AGE au LP Gergovie :

Mme la Rectrice répond qu'il faut monter le dossier pour le proposer mais pour le moment c'est non.

Vote contre : 1 (CGT)

Abstention : 9 (FSU, UNSA, FO)

EREA : création d'un poste, vote unanime pour

### **4/ Mouvement des postes administratifs et techniques de laboratoire**

4 fermetures de poste d'agent·es de laboratoire.

La FSU a dénoncé les **suppressions de postes d'agent·es de labo**. Le maintien des agent·es de labo dans les collèges est une nécessité, **les sciences restent importantes puisqu'elles sont évaluées en 3<sup>e</sup> au brevet**, les classes ne sont plus dédoublées, cela entraîne une surcharge de travail pour les enseignant.es.

Vote sur les postes administratifs et de techniciens de laboratoire : contre unanime

Vote sur les postes d'AS et d'infirmier.es : La FSU demande régulièrement la création de postes pour ces catégories de personnels. Même si ces créations sont encore très insuffisantes (+3,3 ETP AS et + 2 ETP IDE) et demandent à être poursuivies, la FSU a acté positivement la prise en compte de notre demande.

1 contre (CGT), 2 abstentions (FO), 7 pour (FSU, UNSA)

### **5/ Carte des rehaussements des postes administratifs**

Vote pour unanime

### **6/ Point d'info :**

#### **Déploiement d'un nouvel outil de gestion des remplacements dans le 1er degré (remplacement d'ARIA)**

Le but est de faciliter le remplacement dans les départements et faciliter le pilotage par les gestionnaires du remplacement (secrétaires de circonscription). L'application vise à automatiser certaines actions : affectation des remplaçant·es, information aux remplaçant·es, édition des arrêtés d'affectation... Sauf demande contraire de l'agent·e, les demandes de remplacement seront envoyées par SMS.

Des arrêtés de nomination seront générés automatiquement pour chaque remplacement et accessibles via la plateforme RH de l'agent·e.

La bascule des données est prévue le 10 avril pour une ouverture le 20 avril.

Le rectorat, après présentation de ces aspects “techniques”, indique que désormais, ne seront défrayés à l’ISSR que les remplacements liés à l’absence effective (avec autorisation d’absence validée) d’un PE. Les remplaçant·es mobilisé·es en renfort sur une école ou pour permettre la tenue de réunions (ESS par exemple) ne seraient plus défrayé·es à l’ISSR mais à **l’indemnité kilométrique** après saisie de leur déplacement dans Chorus !

### **Stupeur et incompréhension dans le rang des organisations syndicales.**

Le rectorat envisage donc de faire des économies sur le dos des PE remplaçant·es en faisant le tri dans l’objet du remplacement. Le prix de l’essence à la pompe ne s’adaptera pas au type de remplacement effectué !

La FSU intervient pour indiquer que cette régression est inacceptable et qu’elle y fera face.

La FSU rappelle la réglementation. Les remplaçant·es sont indemnisé·es à l’ISSR. Pour indemniser un·e agent·e à l’indemnité kilométrique (décret de 2006) il faut, au préalable, que l’agent·e **demande à utiliser son véhicule personnel et s’assure pour les trajets professionnels**. Et, il/elle n’est pas obligé·e de le faire !

La FSU prévient que si le rectorat s’entête sur cette inadmissible régression, **nous engagerons les personnels dans une action collective**.

D’ici là, la FSU va se renseigner sur la “légalité” de cette évolution et discutera avec les autres organisations syndicales de la modalité d’action collective à envisager pour éviter que les PE remplaçant·es subissent une **perte salariale**.

## **7/ Bilan des Lignes Directrices de Gestion académiques relatives à la mobilité des personnels IATSS, enseignants 1er et 2nd degrés, CPE et PSY EN**

[Lire déclaration de la FSU](#) spécifique sur ce point

## **8/ Bilan des Lignes Directrices de Gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels d'encadrement, IATSS, enseignants 1er et 2nd degrés, CPE et PSY EN**

### **Bilan des campagnes de promotion 2025 second degré : hors classe, classe exceptionnelle, Liste d’aptitude agrégé·es**

Bilan Hors-classe 2025 : [nos statistiques et nos analyses](#)

Bilan Classe exceptionnelle 2025 : [nos statistiques et nos analyses](#)

Bilan Liste d’aptitude agrégé·es : [nos statistiques et nos analyses](#)

## **9/ Questions diverses**

### **- Postes aux concours des AS / IDE**

4 postes au concours académique des AS, 6 postes au concours des infirmiers

**- Possibilité d’avancement au grade d’AS principale** : inconnu à ce jour

### **- Dématérialisation des corrections de copie :**

La FSU demande du temps de décharge devant élèves pour réaliser les corrections de copie (jours de convocations dans un établissement) pour correction. Une journée déchargée est prévue pour harmoniser au préalable (10 à 15 jours pour le faire). **La FSU a déposé un avis pour exiger un temps de décharge pour correction.**

### **ULIS : nombre d’élèves par département**

La FSU a questionné le rectorat au sujet des effectifs élèves dans les dispositifs ULIS de l’académie qui semblent être élevés et différents selon les départements. Ces effectifs « maximum » relèveraient des Inspections Académiques. **Cela est choquant et doit être harmonisé au plan académique, dans le respect du cadre national** (12 élèves en ULIS école, 10 dans les ULIS second degré).

Allier : 16 élèves  
Haute-loire : 14 élèves  
Puy de dôme : 17 (un cas)  
Cantal : 14

Il y aurait entre 12 et 15 élèves en moyenne dans les dispositifs. Selon la DASEN de l'Allier, les élèves en situation de handicap sont inclus dans les classes à différents moments et ne sont donc pas tous en même temps dans le groupe, ce qui allège les effectifs... Certes, mais la coordination de l'inclusion de TOUS les élèves reste à la charge de l'enseignant·e de l'ULIS. Pour la FSU, cela ne peut justifier des effectifs aussi élevés dans les dispositifs. Cela génère de la **souffrance pour les élèves comme pour les personnels**.

A la question de la FSU, sur l'ouverture d'un dispositif ULIS supplémentaire si les effectifs dépassent 17 élèves, pas de réponse claire du rectorat, difficulté pour prévoir les effectifs, avec des arrivées en cours d'année. Régularisation possible (ouvertures) à la rentrée suivante en fonction des besoins remontés. Accord sur les difficultés rencontrées en ULIS par la rectrice.

- **Ruptures conventionnelles** : enveloppe à la hauteur des années précédentes et mêmes règles.

**Avis déposés par la FSU** : votés à l'unanimité - [cliquer ICI](#)

**Avis 1** : Action sociale ministérielle

**Avis 2** : Action sociale interministérielle

**Avis 3** : Dématérialisation de la correction des copies de bac et de BTS

*Vos élus FSU en CSA Académique*

*Julien BARBET, Jean-Baptiste CHATRE, Fabien CLAVEAU, Patrick LEBRUN, Béatrice MANENE, Muriel VIGNAUD*